AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0434
FR0000060402-FS0135

25 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALBIOMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 février 2021, la société Kabouter Management LLC[1] (401 N. Michigan Avenue, Suite 2510, Chicago, IL 60611 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 février 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 1 596 011 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALBIOMA sur le marché.

[1] La société Kabouter Management LLC est contrôlée par la société Kabouter Holdings, Inc., elle-même contrôlée par M. Peter Zaldivar à hauteur de 51% et par M. Marcel Houtzager à hauteur de 44%. Il est précisé que MM. Zaldivar et Houtzager et la société Kabouter Holdings, Inc. ne détiennent directement aucune action ALBIOMA.

[2] Sur la base d'un capital composé de 31 641 910 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.